

Distr. générale
18 avril 2022
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2022

14-17 juin 2022

Point 12 de l'ordre du jour provisoire*

Exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé

Résumé

Le présent exposé sur l'instrument de la Banque mondiale visant à faciliter un investissement soutenu dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé informe le Conseil d'administration au sujet de l'affectation des investissements par marché de collecte de fonds, de l'impact préliminaire des investissements et de l'évaluation en cours des performances du nouvel instrument.

L'UNICEF a mis au point le nouvel instrument financier en partenariat avec la Banque mondiale, conformément à la décision du Conseil d'administration [2021/5](#), qui a autorisé l'UNICEF à mobiliser des ressources supplémentaires à investir dans les activités de collecte de fonds auprès du secteur privé, dans le cadre d'un projet pilote d'un montant maximal de 50 millions de dollars.

* [E/ICEF/2022/9](#).

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.

I. Présentation

1. Conformément à la décision [2021/5](#) du Conseil d'administration, le présent document fournit des informations à jour sur l'affectation des investissements, l'impact préliminaire des investissements et l'évaluation en cours de leurs performances.

II. Introduction

2. Lors de sa première session ordinaire de 2021, dans sa décision [2021/5](#), le Conseil d'administration a autorisé la Directrice générale de l'UNICEF, compte tenu de l'avis donné par le Contrôleur, à mettre en place l'instrument financier élaboré en partenariat avec la Banque mondiale afin de mobiliser des ressources supplémentaires à investir dans la collecte de fonds auprès du secteur privé, dans le cadre d'un projet pilote d'un montant maximal de 50 millions de dollars. Cet instrument financier tire parti du savoir-faire de la Banque mondiale sur les marchés financiers et des activités de collecte de fonds auprès du secteur privé réalisées par l'UNICEF dans les pays émergents. Le Conseil d'administration a également demandé à l'UNICEF de lui faire rapport, chaque année, à sa première session ordinaire, sur l'instrument financier mis au point en partenariat avec la Banque mondiale, en particulier en ce qui concerne les résultats financiers, la réalisation des objectifs ainsi que les coûts et capacités correspondants.

3. Lors de sa session annuelle de 2021, l'UNICEF a présenté au Conseil d'administration les éléments suivants : a) les résultats des consultations menées par l'organisation auprès des 18 pays émergents et d'autres acteurs concernés du système des Nations Unies ; b) une matrice mise à jour et complète de gestion des risques ; c) des informations sur l'avis du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies concernant l'accord convenu avec la Banque mondiale ; d) le montant du principal, les intérêts et autres frais connexes ; e) une évaluation écrite de la nécessité de mettre à jour le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'UNICEF ; et f) l'affirmation que les conditions dont l'instrument est assorti ont été communiquées de façon totalement transparente aux investisseurs potentiels.

4. Lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration de l'année 2022, l'UNICEF a exposé au Conseil les résultats financiers, les données relatives à la réalisation des objectifs, ainsi que les coûts et les capacités associés au nouvel instrument financier.

III. Affectation des investissements par marché de collecte de fonds

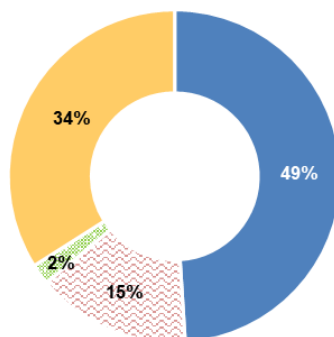
5. Suivant une approche de la planification et de l'affectation des fonds octroyés par la Banque mondiale fondée sur les risques dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), l'UNICEF a affecté l'intégralité des 50 millions de dollars aux pays émergents en deux fois (30,8 % en juin 2021, 69,2 % en décembre 2021).

6. Le choix des bénéficiaires a été déterminé par la qualité des plans de collecte de fonds pour lesquels des fonds étaient demandés, le respect des autres calendriers de remboursement pertinents et l'analyse du retour sur investissement attendu et des risques associés à l'utilisation et au remboursement des fonds empruntés.

7. Près de la moitié (49 %) des fonds ont été attribués à des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, 34 % à des pays d'Asie du Sud, 15 % à des pays d'Asie de l'Est et du Pacifique et 2 % à des pays d'Europe et d'Asie centrale. Les cinq pays ayant reçu le plus de fonds sont le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Inde et le Mexique.

Affectation des 50 millions de dollars reçus dans le cadre du partenariat avec la Banque mondiale, par région de l'UNICEF

■ Amérique latine et Caraïbes ▽ Asie de l'Est et Pacifique
 ▹ Europe et Asie centrale ■ Asie du Sud



8. Les pays émergents ont utilisé les fonds pour soutenir diverses sources de financement et ainsi maximiser le retour sur investissement et les résultats globaux de ces activités. La majorité des fonds ont été investis pour soutenir les plans de marché relatifs à la collecte de fonds dans le secteur privé et les activités de collecte de fonds localisées qui génèrent des revenus flexibles et prévisibles.

9. L'investissement de 50 millions de dollars a été géré par le solide système de gouvernance mis en place par l'UNICEF pour les fonds versés par la Banque mondiale, qui inclut par ailleurs les éléments suivants : une nouvelle politique ; des processus clairs de planification, de demande de subventions, d'affectation, de suivi et de remboursement des fonds ; ainsi que des mécanismes robustes de prise de décisions et de contrôle aux niveaux du siège, des bureaux régionaux et des bureaux de pays.

IV. Impact préliminaire des investissements

10. D'ici à la session annuelle du Conseil d'administration, en juin, au cours de laquelle le rapport sera présenté, l'UNICEF aura réalisé un premier rapport d'impact préliminaire conformément aux exigences de l'accord de financement conclu avec la Banque mondiale. Le rapport comprendra une analyse financière des revenus générés dans les pays bénéficiaires et de leur répartition entre les programmes aux niveaux national, régional et mondial. Il exposera également la pertinence et l'impact des programmes de l'UNICEF sur la vie des enfants dans les pays bénéficiaires, ainsi que leur contribution à la réalisation des objectifs de développement durable et à la riposte à la COVID-19. Lors de la session annuelle du Conseil d'administration, l'UNICEF aura l'occasion de présenter oralement ses observations concernant l'impact préliminaire des investissements.

11. Les résultats préliminaires communiqués à la Banque mondiale font état de 177,1 millions de dollars générés par les marchés émergents entre mars et décembre 2021. Au regard de ce montant et conformément à l'accord de financement conclu avec la Banque mondiale, l'UNICEF s'est trouvé dans l'obligation de rembourser les fonds empruntés afin d'écartier tout risque de défaut de paiement pour les investisseurs.

12. Sur les 177,1 millions de dollars précédemment mentionnés, l'UNICEF a déjà versé 0,95 million de dollars d'intérêts à la Banque mondiale.

V. Évaluation en cours des performances du nouvel instrument

13. D'ici à la session annuelle de 2022, l'UNICEF aura entrepris une évaluation des performances du nouvel instrument et tiré les enseignements de sa mise en œuvre dans les pays émergents. L'évaluation comprend une analyse des performances actuelles et projetées des investissements et de leur impact global sur la croissance des activités de collecte de fonds de l'UNICEF dans les marchés émergents. Elle analysera également les processus et procédures internes de l'UNICEF liés à la gestion et à la mise en œuvre du nouvel instrument, ainsi que la contribution des investissements à la réalisation des objectifs de collecte de fonds et de programmation de l'UNICEF. Lors de la session annuelle du Conseil d'administration, l'UNICEF aura l'occasion de présenter oralement les résultats de l'évaluation en cours des performances du nouvel instrument.

VI. Conclusion

14. L'UNICEF a investi l'intégralité des fonds du nouvel instrument financier dans un large éventail d'activités de collecte de fonds afin de maximiser le retour sur investissement et les résultats globaux des collectes de fonds. L'organisation a par ailleurs produit un rapport d'impact préliminaire et réalise actuellement une évaluation des performances du nouvel instrument.
